

## Résumé :

L'Observatoire des Droits des Marins a tenu ses journées nationales à Nantes les 14 et 15 octobre 2010, à la Maison des Sciences de l'Homme Ange Guépin.

L'Observatoire s'est particulièrement intéressé à la mise en place des commissions portuaires de bien-être à travers les exemples de Brest, Lorient, Saint-Malo, Le Havre, de La Rochelle. 9 arrêtés préfectoraux ont été adoptés sur les 16 nécessaires en application du décret n° 2007-1227 du 21 août 2007 relatif à la prévention des risques professionnels maritimes et au bien-être des gens de mer en mer et dans les ports (art. 5), assurant la mise en œuvre de la convention 163 de l'Organisation internationale du Travail, ratifiée par la France en 2004. L'Observatoire s'étonne d'un tel retard dans près de la moitié des ports concernés (plus de 3 années). Concernant Nantes Saint-Nazaire, il semble que ce soit la désignation des représentants des collectivités territoriales qui bloque depuis près d'un an l'arrêté préfectoral et la première réunion de la commission portuaire. Les associations qui interviennent de Saint-Nazaire à Nantes se sont regroupés au sein d'un Conseil de bien-être qui a besoin d'un lieu d'échange avec les autres institutions concernées, de l'élaboration d'un rapport annuel faisant l'état des lieux et l'inventaire des besoins. Les rapports annuels des commissions portuaires doivent nourrir la réflexion du conseil supérieur de bien être, dont une réunion est envisagée le 25 novembre 2010. Ce conseil supérieur doit être intégré au sein du nouveau conseil supérieur des gens de mer. L'Observatoire s'est réjoui des rapprochements entre les foyers d'accueil des marins, Seamen's club, et le service social maritime, à la suite des journées nationales de la FAAM tenues à Bayonne en octobre 2010. Les diverses situations d'abandon des marins, intervenues en 2009 et 2010, ont été examinées aux fins d'échanges des meilleures pratiques, en partenariat avec le conseil régional de Bretagne.

L'Observatoire a également fait le point sur deux programmes de recherche en cours, l'un concernant les femmes dans les activités maritimes (FEMMAR), financé par le conseil régional des Pays de la Loire, l'autre mené par la Fédération européenne des Transports (ETF) concernant l'évolution des formations maritimes et de la gestion des carrières des navigants. La conférence finale d'ETF se tiendra à Gênes en novembre 2010. L'attractivité des métiers maritimes nécessite une amélioration des conditions de travail et de repos à bord, mais aussi l'appréhension des carrières des marins : la poursuite de l'activité professionnelle à terre ne devrait plus rester une aventure individuelle ; elle doit être accompagnée. Ces évolutions sont en œuvre en Italie, en Allemagne, à Anvers. Les termes d'évaporation ou de reconversion sont en partie impropres, puisqu'il s'agit de mettre en œuvre les formations et savoir-faire maritimes essentiellement dans le secteur paramaritime. Evidemment de tels projets questionnent.